

<https://www.ameSSI.org/votre-dentifrice-contient-il-du-dioxyde-de-titane>



Votre dentifrice contient-il du dioxyde de titane

- SANTE-MEDECINES-BIEN-ETRE



Date de mise en ligne : mercredi 10 avril 2019

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

L'association Agir pour l'environnement dénonce la présence de dioxyde de titane dans deux tiers des 400 dentifrices qu'elle a testés.

Sommaire

- [Pas de précision sur l'état nanoparticulaire](#)
- [Cette substance contient des nanoparticules](#)
- [Présent dans 4 000 médicaments](#)



Le dioxyde de titane (indiqué sur les étiquettes comme TiO₂ ou E171), controversé car il contient des nanoparticules susceptibles de pénétrer dans l'organisme, est largement présent dans les dentifrices, dénonce ce jeudi Agir pour l'environnement. L'association demande que ce produit ne soit plus utilisé dans les dentifrices et les médicaments. Le dioxyde de titane sert notamment à blanchir et intensifier la brillance de la pâte.

L'association a étudié 408 dentifrices dont 59 pour enfants vendus dans les grandes surfaces, pharmacies, parapharmacies et magasins bio.

Pas de précision sur l'état nanoparticulaire

Il en ressort que « deux tiers des dentifrices (271 dentifrices sur 408) contiennent du dioxyde de titane » « un dentifrice pour enfants sur deux en contient (29 dentifrices sur 59) » et « aucun des 271 dentifrices ne précise sur son emballage si le dioxyde de titane présent est à l'état nanoparticulaire », selon un communiqué de l'association.

Pour savoir si votre dentifrice en contient, vous pouvez consulter le site de l'association.

En mai dernier, la secrétaire d'Etat à la Transition écologique Brune Poirson avait annoncé la suspension de l'utilisation du dioxyde de titane dans les produits alimentaires d'ici fin 2018 - suspension et non interdiction qui dépend de l'Union européenne.

Cette substance contient des nanoparticules

- d'une taille inférieure à 100 nanomètres facilitant leur pénétration dans l'organisme - ce qui soulève l'inquiétude depuis plusieurs années des associations de défense des consommateurs et de l'environnement.

Présent dans 4 000 médicaments

Mais le ministre de l'Economie Bruno Le Maire avait refusé de signer l'arrêté de suspension, mettant en avant des « évaluations différentes » sur la dangerosité potentielle du produit. Il aurait ensuite fait machine arrière, selon des associations, et se serait engagé à suspendre cette substance à la mi-avril.



Agir pour l'environnement, qui doit être reçue ce jeudi après-midi par le cabinet de Bruno Le Maire, demande « l'élargissement de l'arrêté de suspension du dioxyde de titane à tous les produits qui peuvent être totalement ou partiellement ingérés : dentifrices et médicaments (le TiO₂ est présent dans les excipients de 4 000 médicaments) ».

L'association réclame aussi « une enquête de la DGCCRF (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) pour vérifier si l'absence de la mention « nano » sur l'étiquetage des dentifrices est justifiée, ainsi que des sanctions dissuasives pour les fraudeurs ».

source : [ouest france](https://www.ouest-france.fr/economie/consommation/votre-dentifrice-contient-il-du-dioxyde-de-titane-produit-controverse-6283783/amp)

[<https://www.ouest-france.fr/economie/consommation/votre-dentifrice-contient-il-du-dioxyde-de-titane-produit-controverse-6283783/amp>]

autres liens relatifs :

[casino](https://www.agirpourenvironnement.org/blog/casino-s-engage-supprimer-le-dioxyde-de-titane-d-ici-fin-2018-goodnews-31127)

[<https://www.agirpourenvironnement.org/blog/casino-s-engage-supprimer-le-dioxyde-de-titane-d-ici-fin-2018-goodnews-31127>]

<https://www.agirpourenvironnement.org/communiqués-presse/enquete-inedite-23-des-dentifrices-contiennent-du-dioxyde-de-titane-31141>

<https://www.agirpourenvironnement.org/communiqués-presse/un-front-large-et-uni-de-la-société-civile-demandant-bruno-le-maire-de-ne-31136>